

Zeitschrift:	Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band:	43/1952 (1952)
Rubrik:	Chroniques scolaires

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TROISIÈME PARTIE

Chroniques scolaires

Jura

C'est la destinée de l'école de chercher constamment sa voie. Intégrée dans le tumultueux courant de la vie, cette institution doit sans cesse tenter de comprendre, de s'adapter ou d'adapter, de s'informer pour préparer une enfance mystérieuse à une existence plus mystérieuse encore. Le corps enseignant jurassien se prépare à discuter un rapport de Monsieur le Directeur Edmond Guéniat sur l'introduction des méthodes actives à l'école. Heureuse innovation, le rapporteur a voulu « activer » en premier lieu le corps enseignant lui-même, en l'invitant à participer directement à l'élaboration de son rapport : chaque instituteur a été prié de répondre à un questionnaire ingénieux et complet, allant des problèmes financiers, des constructions scolaires, au mobilier, aux effectifs, au milieu familial, à l'équipement des classes, aux méthodes de travail, à l'état d'esprit des parents, des collègues, des membres des autorités, etc. Le résultat est inespéré. Peu de maîtres se sont abstenus et ce sont « 60 000 » réponses qu'il fallut dépouiller, classer, présenter intuitivement en tableaux et graphiques.

Nous sommes à la veille du congrès jurassien, qui est axé sur le problème de l'application des méthodes actives. Après les nombreux essais tentés dans nos classes, souvent avec bonheur, après le passage de Freinet et les discussions qu'il provoqua dans nos milieux, il sera intéressant de voir ce qu'il sortira d'un mouvement puissant et généreux, qui vient à son heure. La prochaine chronique jurassienne reprendra sans doute la question.

Notre dernière chronique annonçait le vote prochain de la nouvelle loi scolaire. C'est maintenant chose faite et l'entente s'est accomplie finalement sur le problème épique du caractère chrétien de l'école, qui a pour mission « de seconder la famille dans l'éducation des enfants ; d'aider à cultiver le caractère, l'intelligence et les qualités de cœur de la jeunesse qui lui est confiée ; de lui faire acquérir des connaissances, d'éveiller ses aptitudes et de favoriser son développement physique ». Enfin, déclare la loi dans son article premier, « l'éducation donnée à l'école doit contribuer à éveiller chez l'enfant le respect de Dieu et à

former dans un sens chrétien sa volonté de se comporter consciencieusement à l'égard de son prochain ». On comprend que l'établissement de ces principes de base ait donné lieu à de vives discussions dans nos régions où se coudoient protestants et catholiques. Ainsi que nous le laissons entendre, toutefois, il ne reste plus trace de cette animation, le calme est revenu, et jusqu'à la prochaine révision de la loi scolaire, on ne parlera plus de son caractère fondamental !

La nouvelle loi aura pourtant de profondes répercussions dans notre vie scolaire. Comme les constructions de maisons d'école et de logements pour le corps enseignant sont maintenant fortement subventionnées — jusqu'au 75 % dans certains cas — on constate une réjouissante activité dans ce domaine et les services cantonaux des Travaux publics sont débordés de besogne. Heureux signes des temps ! On met en chantier, on inaugure — Bassecourt, Delémont, Biel, Moutier — ; les jeunes instituteurs n'appréhendent plus le séjour à la campagne, maintenant qu'ils peuvent espérer se mettre en ménage dans des conditions favorables, dans un logement communal confortable et gai, pourvu de cette salle de bains que d'aucuns trouvaient encore superflue pour le maître d'école, il y a quelques années...

Les effets de la nouvelle loi se font sentir dans de nombreux domaines ; effectifs réduits, contrôle médical, service dentaire, etc. A ce propos, signalons le drame de ce village jurassien, dont presque tous les écoliers ont été contaminés, en peu de temps, par un instituteur tuberculeux — à la vérité, il s'agissait d'un remplaçant occasionnel —. A la suite de ces événements, les autorités cantonales ont pris des mesures sévères : examen radioscopique obligatoire tous les 3 ans, du corps enseignant et du personnel occupé dans tous les établissements scolaires. On ne saurait se montrer trop sévère, quand il s'agit de la santé de nos enfants.

Il est un domaine dans lequel de grands progrès ont été réalisés récemment ; celui des travaux manuels, en relation avec la réforme scolaire. Des cours de perfectionnement ont été organisés pour le corps enseignant avec un plein succès. A l'école normale de Porrentruy, où les travaux manuels avaient été quasi abandonnés, une profonde réforme s'est accomplie, en étroite collaboration avec l'école primaire, et sous l'impulsion d'un jeune maître qui nous dira peut-être le sens de son activité ; les ateliers de l'école normale lui donnent de plus en plus le caractère d'établissement adapté aux nécessités de l'enseignement public. A côté des laboratoires et des salles de classes, l'atelier a pris place honorable, et les nouvelles volées d'instituteurs sauront conjuguer l'action de la main à celle de l'esprit, conformément aux meilleures traditions de l'école active.

Dans la même école, une réorganisation profonde est en train de se réaliser : la séparation des études générales et professionnelles. Jusqu'ici, seules les écoles normales d'institutrices bénéficient de cet avantage. Pendant trois années, les élèves s'appliquent à l'acquisition des connaissances générales, qui leur donneront, sinon un baccalauréat pédagogique, du moins la préparation nécessaire aux études pédagogiques proprement dites, au cours d'une quatrième année d'études. Le problème

est plus compliqué en ce qui concerne les élèves des écoles normales d'instituteurs. Pour eux, en effet, les études générales se poursuivent pendant quatre ans, les études pédagogiques venant se greffer sur les premières au cours des 2 dernières années de séjour à l'école normale. Il semble difficile de ramener à 3 ans la durée des études générales, et l'on avait envisagé de prolonger la durée totale des études à 5 ans. Pareille revendication, toutefois, risque de fermer la voie de l'enseignement à certains élèves peu fortunés. Finalement, on tentera tout de même l'expérience de la séparation des études, dans le cadre de l'organisation actuelle, ainsi que cela a été réalisé dans les écoles normales de jeunes filles. L'avenir dira si une prolongation des études devra tout de même être envisagée, et une proposition de passer de 4 à 4½ années — et non pas à 5 ans — pourrait être reprise avec succès.

Pendant que nous parlons des écoles normales, signalons la transformation de l'école normale ménagère communale de Porrentruy en établissement cantonal. Du moment que l'enseignement ménager est maintenant officiellement introduit, il devenait nécessaire, en effet, de confier à l'Etat le soin de former un corps enseignant qualifié, ainsi que cela avait été fait, au reste, pour les maîtresses enfantines. Le Jura dispose donc de tous les établissements professionnels souhaitables — technicum, école d'agriculture, école de commerce, écoles normales d'instituteurs, d'institutrices, de maîtresses enfantines et ménagères. Félicitons les autorités cantonales — et spécialement Messieurs les Directeurs Feldmann et Moine — de ces heureuses innovations.

Car nous avons changé de chef, au Département de l'instruction publique. Monsieur le Directeur Feldmann, on le sait, a passé au Département fédéral de la Justice. Il est difficile de dire des hommes tout le bien qu'on pense d'eux — surtout lorsqu'il s'agit de personnages influents. Pourtant, nous ne saurions laisser passer l'occasion d'exprimer à notre ancien chef notre reconnaissance pour son dévouement à la cause de l'école publique, et pour l'empressement qu'il a mis à prendre un contact personnel avec les membres du corps enseignant qui s'adressaient à lui. Il a montré dans les discussions sur la nouvelle loi scolaire une objectivité d'autant plus remarquable qu'il est lui-même un ancien élève des écoles privées, ce qui ne l'a pas empêché d'assurer à l'école publique un statut favorable. Il a témoigné un vif intérêt aux problèmes scolaires, et encouragé de toutes ses forces les initiatives du corps enseignant, qui lui gardera une vive reconnaissance.

Quant à son successeur, qui fut notre collègue, nous savons qu'il mettra au service de l'école son talent et son cœur. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue au Département de l'instruction publique, en sa qualité de pédagogue jurassien.

On ne saurait clore cette notice sans rappeler la mémoire d'un collègue bien connu au-delà des frontières jurassiennes : il s'agit de l'inspecteur Théodore Möckli. Ame ardente, intelligence vive, cœur généreux, il laisse un souvenir impérissable à la Neuveville, où il arriva, tout jeune instituteur, et qu'il ne devait pas quitter, en dépit des occasions qui s'offraient à lui d'occuper ailleurs des postes avantageux. La population

jurassienne et le corps enseignant romand tout entier lui ont fait des funérailles imposantes. Nous n'oublierons pas ce collègue à l'amitié inébranlablement fidèle et pour qui, réellement, rien de ce qui est humain ne demeurait étranger.

Lorsqu'on passe en revue les événements d'une année, on est tenté de les considérer comme exceptionnels. L'année prochaine nous réservera-t-elle autant de faits, autant de réalisations, autant de circonstances mémorables ? Nous souhaitons qu'elle soit propice au développement de cette école jurassienne qui cherche ardemment sa voie, à une époque troublée, certes, mais d'un intérêt palpitant.

CHARLES JUNOD.

P. S. — Le Congrès S.P.J. vient de prendre fin, au moment où nous mettons sous presse. Il fut un succès sur toute la ligne. Une exposition très complète a fourni au corps enseignant une occasion unique de se documenter : ouvrages, appareils, mobilier, les réalisations les plus remarquables dans le domaine de l'école active : préparations anatomiques, collections, appareils plus ingénieux les uns que les autres, fiches, reliefs, films et clichés, dessins d'enfants — dont les meilleurs ont été primés. Durant trois journées, les visiteurs se sont pressés à tous les stands, crayon en main, pour noter tout ce qui enrichira demain nos écoles.

Quant au congrès lui-même, qui fut très bien fréquenté, il prit connaissance avec un vif intérêt du rapport présenté par Messieurs Guéniat et Cramatte sur « l'application des méthodes nouvelles à l'école primaire jurassienne ». Repoussant le succès facile d'affirmations massives et de critiques, les auteurs ont invité le corps enseignant jurassien à mettre tout en œuvre pour l'application progressive des procédés les plus modernes, qui nécessitent des modifications de structure, des transformations matérielles, une adaptation aux nécessités d'un enseignement donné en fonction de l'enfant, en vue de sa préparation totale au grand « métier d'homme ». Le corps enseignant — et spécialement les nouvelles volées d'instituteurs et d'institutrices — sera initié aux méthodes nouvelles et la tâche des écoles normales est ainsi précisée ; leur tendance à l'activité, aux collaborations fructueuses, à l'établissement de centres d'information au service, non pas seulement de leurs élèves, mais du corps enseignant tout entier, se voit ainsi étendue et encouragée.

Les thèses des rapporteurs — nous y reviendrons dans notre prochaine chronique — ont été admises à l'unanimité, et le congrès se poursuivit, suivant la tradition : agapes animées, soirée récréative, excursions, autant d'occasions de fraternisation, de fructueux échanges de vues. Les deux Conseillers d'Etat jurassiens, Messieurs Moine et Möckli, honorèrent leurs anciens collègues de leur présence, et prononcèrent des discours tour à tour profonds, aimables, attendris. Belles journées ensoleillées, riches promesses pour toute l'école jurassienne !

Ch. J.

Fribourg

Le 31 décembre 1951, M. le conseiller d'Etat Jules Bovet a été remplacé à la Direction de l'instruction publique par M. le conseiller d'Etat José Python. Élu au gouvernement en 1927, M. Bovet avait assumé durant de nombreuses années la Direction de la justice et de la police. Après le départ de M. Joseph Piller, en 1946, il avait bien voulu accepter, à regret peut-être, de reprendre l'Instruction publique à un moment particulièrement troublé de l'histoire politique fribourgeoise. Il s'est retiré à la fin de la dernière législature, et occupe actuellement un fauteuil de juge au Tribunal cantonal. Il y a retrouvé les problèmes juridiques qu'il avait, en partie au moins, momentanément abandonnés durant son passage à l'Instruction publique, où ceux qui ont eu à travailler sous ses ordres gardent le souvenir reconnaissant d'un chef patient et courtois, toujours prêt à examiner avec bienveillance toutes les affaires qui lui étaient soumises.

Son successeur, M. José Python, a suivi le chemin inverse puisqu'il fut jusqu'à cette année juge cantonal. Il reprend, avec l'Instruction publique, ce que l'on pourrait appeler une charge de famille, car il y arrive précédé d'un grand exemple, celui de son père Georges Python, fondateur de l'Université et éminent homme politique dont le nom est associé, dans le canton de Fribourg, à toutes les grandes œuvres du début du siècle.

* * *

Parmi les mesures législatives touchant aux questions scolaires, citons, en passant puisqu'il n'atteint qu'indirectement l'école et ses maîtres, le « statut des fonctionnaires » adopté par le Grand Conseil en novembre dernier. A la suite de la promulgation de cette loi, le Conseil d'Etat s'est attaqué, cette année, au redoutable problème de la classification des fonctions et de l'échelle des traitements qui y correspond. Le nouveau système entrera vraisemblablement en vigueur le 1^{er} janvier 1953.

La loi sur l'enseignement secondaire, adoptée l'an dernier, doit être suivie d'un règlement général des écoles secondaires. On aurait souhaité pouvoir résumer en un seul texte toutes les règles applicables aux différentes écoles du canton, et surtout établir un seul programme d'études, constituant une sorte de statut de l'enseignement secondaire. Ce projet s'est, à l'étude, révélé impraticable. En effet, le seul point commun que paraissent avoir entre elles chacune des écoles secondaires, c'est, si l'on peut dire, le fait qu'elles diffèrent de toutes les autres. On peut, il est vrai, sommairement les classer en trois catégories : pro-gymnases ou gymnases, écoles commerciales et écoles professionnelles. Mais les limites de ces trois catégories sont, elles déjà, singulièrement mouvantes, et à l'intérieur de celles-ci, les variantes sont nombreuses, soit quant à la durée de l'enseignement, réparti sur un, deux ou trois ans, soit quant à la manière dont chaque branche est insérée dans le programme général.

Comme il ne paraît pas souhaitable d'attaquer cette diversité au nom d'un ordre et d'une logique qui seraient purement formels, il est probable que l'on renoncera à ne faire qu'un seul règlement, mais que chaque école ou chaque groupe d'écoles aura le sien. En revanche, laissant de côté les dispositions à caractère strictement pédagogique, certaines règles d'ordre administratif feront l'objet d'un règlement général à toutes les écoles.

Sur le point de clore ce paragraphe en constatant que ni dans l'enseignement primaire, ni dans l'enseignement secondaire l'année écoulée n'a apporté d'innovations spectaculaires, le chroniqueur se souvient à temps de la tradition héritée de son prédécesseur et qui l'amène chaque année à présenter brièvement aux lecteurs des « Etudes pédagogiques » un établissement du canton : Son choix tombera cette fois-ci sur « l'Ecole secondaire professionnelle des garçons » fondée à Fribourg, en 1885. M. Amédée Gremaud, ingénieur cantonal, en fut le premier directeur. Elle avait à l'origine un caractère spécifiquement technique, mais la création du Technicum cantonal modifia, par la suite, de manière importante, sinon l'orientation, du moins l'organisation générale de la maison. Actuellement, l'Ecole délivre, après deux années de classes, un certificat d'études secondaires qui est une bonne préparation à l'apprentissage artisanal. Outre les branches de formation générale, ces deux années comprennent des cours de comptabilité, de dessin à vue, de sciences naturelles, de physique, sans compter un peu d'allemand. Une 3^e année peut être faite à l'école et prépare plus directement à certains apprentissages déterminés dans deux sections, l'une commerciale et l'autre technique. La première oriente ses élèves vers les professions de comptables ou d'employés de bureau ; la deuxième prépare à diverses professions techniques : dessin, mécanique fine, électricité, radio. Au terme de cette troisième année, l'élève reçoit un diplôme spécial, et l'Ecole s'occupe du placement de ses bons éléments.

Sous l'habile direction de M. Alfred Repond, secondé par des maîtres compétents et dévoués, l'Ecole, qui vient de mettre au point son organisation définitive, a pris une extension réjouissante. Fréquentée cette année par 278 élèves, elle suit avec bonheur son rôle qui est d'offrir un enseignement et une formation situés à mi-chemin entre le Collège et le Technicum.

* * *

Au Technicum, le chiffre des élèves est parvenu à un niveau jamais encore atteint jusqu'ici : 298 élèves au semestre d'hiver et 291 au semestre d'été, contre 238 et 241 l'année précédente. Cette affluence est d'heureux augure à un moment où l'économie a le plus grand besoin de techniciens qualifiés ou d'ouvriers spécialisés.

M. Edmond Brasey, professeur de mécanique, qui fut directeur du Technicum pendant 10 ans, de 1929 à 1939, est décédé en octobre 1951. Il avait joué un rôle considérable dans le développement de l'Ecole, en organisant notamment les nouveaux ateliers, et en équipant les laboratoires de mécanique et d'électrotechnique, à une époque où manquaient

les commandes absolument nécessaires à leur vie normale. Devenu professeur à l'Université, depuis 1939, il avait néanmoins gardé un enseignement réduit au Technicum. C'est le directeur actuel, M. Michel, qui a repris celui-ci.

M. Charles Andrey, atteint par la limite d'âge, a donné sa démission de chef de l'atelier de menuiserie. Il a été remplacé par M. Pierre Gillard, maître ébéniste. M. Henri Gicot, ingénieur, absorbé par de hautes fonctions, a dû renoncer à son cours de béton armé et de constructions métalliques. M. Pierre Brasey, ingénieur également, lui a succédé. Les élèves de l'école de chefs de chantier devenant de plus en plus nombreux, les cours de construction et de dessin technique ont dû être dédoublés ; ils sont donnés par M. Roger Anthonioz, architecte. Enfin, ensuite du départ de M. Louis Wantz, ses heures d'enseignement des mathématiques ont été confiées à MM. Georges Brasey et Charles Vez.

* * *

Il y a beaucoup de projets dans l'air paisible qui entoure l'Ecole normale des instituteurs, à la rue de Morat. Des projets de construction tout d'abord, car la maison devient trop petite si l'on veut essayer d'y accueillir plus que les 46 élèves représentant chaque année le chiffre maximum à ne pas dépasser. Il y a aussi le problème de l'annexe dont l'état actuel ne permet plus guère de retarder une solution d'aménagement. La commission de surveillance de l'Ecole — dont c'est la première année de fonctions, puisqu'elle a été créée par la nouvelle loi sur l'enseignement secondaire, de 1951 — la commission, comme les techniciens qui se sont penchés sur la question, pensent que le bâtiment ancien ne mérite pas d'être réparé et qu'il vaut mieux en construire un nouveau.

Mais il ne s'agit pas seulement de construire, il faut avant tout former des éducateurs, et M. l'abbé Pfulg, directeur, pense que les quatre ans d'études que les futurs instituteurs passent chez lui ne sont pas suffisants : un programme trop chargé rendrait impossible ou déficiente la préparation de toutes les branches indispensables. Il empêcherait, en outre, l'introduction de cours supplémentaires — des branches manuelles, par exemple — jugés nécessaires. C'est pourquoi, la commission des études examine actuellement un projet de programme d'études réparti sur cinq ans. Les avantages d'une telle solution : décongestion du programme, introduction de branches nouvelles, développement de certaines branches anciennes, sont évidents ; les désavantages : trop longue durée des études, et trop grande spécialisation théorique de celles-ci, ne le sont pas moins. Le chroniqueur pourra probablement dire l'an prochain quels sont les arguments qui l'auront emporté.

Avant de quitter l'Ecole normale, mentionnons rapidement que deux maîtres de l'établissement ont fêté récemment leur 25^e année d'enseignement : M. Auguste Overney, professeur de langue et littérature françaises, et M. Joseph Bielmann, professeur de langue et littérature allemandes.

* * *

Les maîtres primaires et secondaires du canton se groupent en deux associations à caractère différent : l'une, « l'Association du corps enseignant primaire et secondaire », s'occupe principalement des intérêts matériels de ses membres ; c'est son comité, présidé par M. Alfred Repond, directeur, qui traite, par exemple, avec l'Etat, l'adaptation des traitements du corps enseignant au nouveau barème établi par la loi sur le statut des fonctionnaires. L'autre se nomme « la Société fribourgeoise d'éducation ». Elle fut fondée en 1871 par le chanoine Schor deret pour la défense de l'école chrétienne.

Sous la présidence de M. l'abbé Pfulg, cette société a tenu, en juin dernier, une importante séance à Morat. Le thème de la journée, fort actuel, était l'étude du « milieu » et d'une pédagogie « topographique » si l'on peut dire, dans la ligne des œuvres du père Girard et de Mgr Dévaud. M. Coquoz, instituteur, rapporta sur cette intéressante question qui fut suivie d'une discussion extrêmement nourrie. Résumons-la par ces lignes tirées du compte rendu de l'exposé de M. Coquoz :

« Si l'étude du milieu peut être pour l'instituteur une source d'attachement à la commune où il a été nommé et un sûr moyen de garder le goût de l'étude scientifique, c'est surtout l'élève qui en profitera par la vision de la réalité de ce qu'il apprend dans les livres, par la sympathie dont il prendra connaissance pour ce qui l'entoure, pour l'histoire et la géographie de son milieu, pour les valeurs morales que ce milieu représente. Cet enracinement de l'élcolier constitue, en réalité, une des plus sûres certitudes que sa vie adulte sera digne de nos pères et du christianisme dont ils ont vécu. Ce sera aussi un moyen de lutter contre l'exode des campagnes, ou tout au moins d'obtenir que ceux qui laissent leur village pour la ville lui gardent l'affection parce que leur cœur se sera marqué aux beautés reconnues de la terre qui les a vus naître ».

Au cours du dîner qui suivit cette séance d'études, M. le conseiller d'Etat Python, dont c'était le premier contact avec la Société d'éducation, après avoir indiqué les lignes traditionnelles de l'école fribourgeoise, donna lecture de messages de ses trois prédécesseurs à la Direction de l'Instruction publique, MM. Ernest Perrier — actuellement Dom Nicolas à l'Abbaye de la Pierre-qui-Vire —, Joseph Piller et Jules Bovet, messages reflétant une parfaite continuité de pensée qui poussa l'orateur à conclure que si les hommes passent les idées restent : la mission de l'école fribourgeoise demeure la même à travers les années : garder l'essentiel de ce qu'elle possède, c'est-à-dire sa tradition chrétienne, en suivant l'évolution de la pédagogie et en n'adoptant les innovations que lorsque celles-ci se révèlent de véritables progrès, car l'éducation est une chose trop grave pour s'y livrer à des aventures.

* * *

La Direction de l'instruction publique a publié, cette année, le nouveau « livre de lecture » à l'usage du cours moyen des écoles primaires. Refonte complète de l'ancien ouvrage devenu désuet, cette œuvre a été menée à bien par les soins d'un comité composé de maîtres et maî-

tresses. Pour les illustrations, les éditeurs ont fait appel à de jeunes peintres fribourgeois ; les chapitres ont fait l'objet d'un choix et d'un groupement judicieux. M. Gonzague de Reynold a bien voulu composer, pour ce manuel, un certain nombre de textes courts dont la parfaite simplicité et la poésie discrète feront l'admiration des grandes personnes aussi bien que des jeunes lecteurs qui auront ce livre de lecture dans leurs mains.

La Direction de l'instruction publique vient également de publier, avec la collaboration de l'Union fribourgeoise du tourisme, une nouvelle carte scolaire du canton, au 1 : 100 000. Plutôt que de réimprimer l'ancienne carte, épuisée, il avait été décidé d'en étudier une nouvelle entièrement refondue et établie selon les méthodes les plus récentes. Sortie des ateliers Kümmerly et Frey, à Berne, la carte scolaire du canton de Fribourg est un bel exemple des résultats auxquels on parvient dans notre pays en cartographie. Reproduite en relief, selon la méthode dite des sept teintes qui lui donne un excellent modèle, elle tient compte des dernières données statistiques. Parallèlement à cette carte, l'Union fribourgeoise du tourisme en a édité une autre qui diffère légèrement de la première par une nomenclature plus détaillée, et par l'indication des chemins pédestres, courses d'autobus, plages, emplacements de camping, etc.

* * *

Les portes du Collège St-Michel se sont refermées, après avoir donné la liberté à 964 élèves (521 dans les classes littéraires et 443 à l'école de commerce), et les frais corridors du vénérable bâtiment ont été rendus à ce silence digne et paisible des vieilles maisons chargées de siècles. La liberté ! Le chroniqueur, qui n'est pas encore si vieux pour ne plus se souvenir d'avoir été collégien, l'imagine sous l'apparence de ces grandes vacances ensoleillées et paresseuses qui paraissaient éternelles et qui passaient si vite. Mais M. le Recteur a sur la liberté des idées beaucoup moins futiles ; c'est celles-ci qu'il exposa à ses élèves dans son discours de fin d'année, un de ces discours fins, mesurés et humanistes dont il a le secret : on n'est pas libre, ou plutôt on ne se libère pas quand on n'existe pas encore. Et l'orateur d'enseigner la maîtrise de soi, la temperentia des Anciens « en vertu de laquelle la nature de l'homme s'épanouit dans l'équilibre et la liberté ».

Le Collège a perdu deux de ses professeurs durant l'année : M. Alfred Wiest, professeur de français, et M. l'abbé Elie Morand, professeur honoraire qui, bien que retiré de l'enseignement, continuait à s'occuper de la bibliothèque du Collège. M. Roger Walter, professeur à l'Ecole normale, a remplacé M. Wiest à titre provisoire. A la suite de la retraite de M. Gremaud, professeur de philosophie, un chassé-croisé a eu lieu, M. Jambé reprenant son enseignement, et M. Magliolia, l'enseignement de M. Jambé. Enfin, M. Henri Hartmann, professeur de droit commercial, a donné sa démission ; il sera remplacé par M. Bianchi, déjà professeur dans l'établissement.

Avant de clore ce paragraphe consacré à l'enseignement gymnasial, mentionnons encore qu'à l'Académie Ste-Croix, M. Joseph Kälin, pro-

fesseur à l'Université, a remplacé M. Ursprung, décédé, comme membre de la commission des études qui vient de se rajeunir en se dotant d'un nouveau règlement approuvé par le Conseil d'Etat.

* * *

A l'Université, M. le professeur Chardonnens remettra solennellement, cet automne, sa chaîne rectorale, lourde à plus d'un titre, à son successeur pour les années 1952/53 et 1953/54, M. Othmar Perler. M. l'abbé Perler appartient à la Faculté de théologie dont c'est le tour de fournir le recteur de l'Université ; il y enseigne l'histoire de la littérature chrétienne et l'archéologie chrétienne.

Dans les décanats, le R.P. Lüthi O.P. reprendra pour une année supplémentaire ses fonctions de doyen de la Faculté de théologie ; M. Vital Schwander, professeur de droit pénal, succède à M. Isele, doyen de la Faculté de droit ; M. Ernst Alker, professeur de littérature allemande, au R.P. Bochenski doyen de la Faculté des lettres, et M. Edgardo Giovannini, professeur de chimie, à M. Jean Tercier, doyen de la Faculté des sciences.

Le corps enseignant a déploré la mort de MM. Edmond Brasey, professeur ordinaire de physique à la Faculté des sciences, et de M. Alfred Ursprung, professeur de botanique à la même Faculté. On a déjà dit plus haut quelques mots sur la carrière de M. Brasey. Celle de M. Ursprung peut, entre autres qualités, être caractérisée comme un modèle de fidélité à l'égard de l'Université où, après avoir fait ses études sous la direction du professeur Westermayer, il revint comme professeur en 1904. Durant une carrière de 98 semestres d'enseignement et de recherches, il donna à l'Institut de botanique dont il était le directeur, le développement qui fait de celui-ci un modèle du genre. Ses travaux, menés avec une patience tenace et méthodique et une scrupuleuse précision, lui valurent une renommée mondiale et des distinctions nombreuses de plusieurs académies célèbres. Son nom se trouve inscrit dans tous les grands traités de botanique, à côté de celui de l'Université qu'il associa à sa réputation.

Le Conseil d'Etat a accepté la démission du R.P. Häfele O.P., professeur d'apologétique, et de MM. Pierre Aeby, professeur de droit civil, et Louis Comte, de médecine légale. En reconnaissance des services rendus à l'Université, le titre de professeur honoraire leur a été conféré.

Le R.P. Stirnimann O.P., de Lucerne, remplacera le Père Häfele avec le titre de professeur extraordinaire ; M. Henri Deschenaux, jusqu'ici greffier du Tribunal fédéral et professeur titulaire, M. Pierre Aeby, avec le titre de professeur ordinaire.

Les R.P. Fulko Groner et Arthur-Fridolin Utz ont été promus au titre de professeur ordinaire, de même que M. James Smith. Le R.P. Philippe a été nommé professeur titulaire. Il enseignera, un semestre sur deux, la théologie ascétique, l'esthétique et certains chapitres de la philosophie grecque. M. Bernard Zanetti, nommé chargé de cours, enseignera, en langue allemande, le droit du travail. Un nouvel enseignement, la littérature religieuse, a été confié à M. Robert-Benoît Cherix qui portera le titre de chargé de cours. Enfin, M. Ferdinand

Kreuzer a reçu le titre de privat-docent avec la *venia legendi* pour certains chapitres de la physiologie.

La Summer School 1951 avait pour fil conducteur « le monde divisé ». Reprenant la même formule, celle de cette année s'inspire du thème « un monde à reconstruire » ; elle comprend, axés sur cette formule centrale, des cours d'histoire, de philosophie, de religion, de sciences sociales et politiques, de même que les traditionnels « langues départements » français, allemand et anglais.

Cette sèche énumération résume bien mal, et par l'extérieur seulement, une année d'histoire universitaire. Il faudrait pouvoir dire les efforts patients des chercheurs dans leurs laboratoires ou leurs bibliothèques, le dévouement des maîtres, l'application des étudiants. Mais tout cela se compose d'une multitude de petits faits quotidiens qui ne se racontent pas, bien que chacun d'entre eux contribue à l'œuvre générale qui revient à former, dans la « *Weltanschauung* » chrétienne, des hommes aux idées justes. Il est un point, toutefois, sur lequel le chroniqueur a toujours plaisir à revenir, et d'autant plus qu'il sait que tous les Fribourgeois ne se rendent pas compte pleinement de cette évidence : c'est la place que l'Université tient dans leur ville, cette ville qui, sans elle, serait une province repliée sur elle-même, sans contact ou presque sans contact avec le vaste monde. L'Université est une fenêtre ouverte sur lui ; par elle afflue un air plus vif, plus riche en oxygène, et qui, une fois pour toutes, empêche Fribourg de se désintéresser de ce qui n'est pas à son échelle. Professeurs et étudiants de tous pays, foisonnement de conceptions unes et diverses tout à la fois, conférences, concerts et manifestations intellectuelles de toutes sortes lui apportent cette nourriture indispensable qui est celle de l'esprit, sans laquelle les plus belles cités sont vouées aux grands cimetières de l'histoire.

PAUL ESSEIVA.

Genève

Enseignement primaire

L'augmentation des effectifs scolaires continue à faire sentir ses effets. Chaque année, une trentaine de classes nouvelles sont ouvertes. Les communes, qui doivent fournir les bâtiments, font un gros effort pour mettre à disposition des locaux. Cette année, la Ville de Genève a terminé les travaux d'agrandissement des écoles Bertrand et de Montchoisy ; une école nouvelle, celle des Franchises, a été inaugurée. D'autres plans sont à l'étude. La commune de Chêne-Bougeries a transformé complètement et agrandi l'école de Grange-Canal ; il en est de même pour celle de Presinge.

Le personnel enseignant devient de plus en plus nombreux. Quarante-trois élèves sont entrés en 1^{re} année des études pédagogiques ; ce nombre n'avait jamais été atteint depuis 1917. Et ce ne sont pas moins de quatre-vingts candidats qui se préparent pour les concours d'admission de

septembre 1952. Ces forces nouvelles permettront de réduire bientôt l'effectif des suppléants chargés de tenir une classe.

Deux nouveaux inspecteurs d'école primaire, M^{me} A. Ruchon et M. R. Simonet, ont été nommés.

Les contacts avec le corps enseignant, préoccupation constante des autorités scolaires, ont été multipliés par l'institution d'une « délégation » composée de deux délégués de chacune des associations du personnel. Cette assemblée est mise au courant des études en cours. Elle paraît être une innovation utile.

Le plan d'études des 2^{es} aux 7^{es} années primaires, introduit à l'essai en 1942, a été mis au point après une expérience de neuf ans ; on l'a complété par le programme des écoles enfantines, des premières, des huitièmes et des neuvièmes primaires. Une commission avec sous-commissions, composées d'inspecteurs et de délégués du corps enseignant primaire et secondaire (ce dernier étant là pour assurer la liaison avec l'enseignement moyen), examinera les observations détaillées demandées au cours de deux années à tout le personnel, afin de terminer ce long travail de mise au point.

Signalons enfin que l'écriture liée, essayée pendant quelques années, est maintenant enseignée dans les quatre derniers degrés de scolarité obligatoire. Les instituteurs ont tous suivi des cours d'initiation, ainsi qu'une partie des maîtres des écoles secondaires inférieures.

Enseignement secondaire

La transformation de structure, qui était à l'étude l'an passé, a été réalisée. L'Ecole des arts et métiers se compose maintenant de cinq écoles (mécanique, métiers du bois et du bâtiment, horlogerie, technicum et école complémentaire professionnelle pour les cours obligatoires aux apprentis de l'industrie). M. Albert Seiler, ingénieur, qui était professeur au technicum, a pris la direction générale des Arts et métiers, qui ne comptent « plus » que 137 professeurs et 2410 élèves !

Les écoles d'art forment un ensemble distinct, sous la direction de M. Marcel Feuillat, assisté de deux doyens, MM. Koenig (beaux-arts) et Haberjahn (arts décoratifs), et d'un directeur des études, M. Chapot (école normale de dessin). Ce dernier étant inspecteur de dessin pour l'enseignement primaire, il se trouve avoir, avec la nouvelle organisation, la haute main sur la formation artistique des instituteurs primaires et des maîtres secondaires.

Cette nouvelle répartition d'écoles est bien accueillie et semble répondre aux besoins.

Un dernier problème connexe va trouver prochainement sa solution : l'organisation de l'école d'horlogerie. Il est entendu que cette école restera une section des Arts et métiers ; sa direction pédagogique sera confiée à un doyen, choisi déjà en la personne d'un ingénieur horloger. Une commission d'experts a étudié la question des programmes. Ceux-ci ne sont pas discutés pour les apprentissages existants ; par contre, les milieux de l'industrie horlogère demandent la création d'apprentissages partiels de deux ans et demi formant des remonteurs et des achatiseurs ; ceux-ci seront probablement organisés en marge de l'école.

Une commission vient d'être désignée avec mission d'étudier l'introduction, après la période de scolarité, de l'enseignement ménager obligatoire. Un cours normal de deux ans, organisé à l'Ecole professionnelle et ménagère, vient de se terminer ; il a été suivi par les futures maîtresses, indispensables pour le développement de l'enseignement ménager.

Il est impossible, dans une chronique dont l'étendue doit être limitée, d'indiquer toutes les modifications de programme qui ont été adoptées dans les diverses écoles secondaires. L'une d'elles mérite pourtant une mention spéciale : dans les deux dernières classes du Collège et de l'Ecole supérieure des jeunes filles, le nombre d'heures de philosophie est augmenté. On espère ainsi contribuer à renforcer la culture des élèves, cette culture générale qui, au cours de la conférence des recteurs des gymnases suisses, que nous avons eu le plaisir de recevoir à Genève du 26 au 28 mai, a été généralement indiquée comme étant la plus nécessaire aux futurs ingénieurs et aux futurs médecins, plutôt que des enseignements déjà spécialisés.

L'année scolaire, comme d'habitude, a été marquée par des expositions : le collège moderne, l'école complémentaire professionnelle et l'école ménagère et professionnelle ont ouvert leurs portes au public qui, chaque fois, admire avec un étonnement renouvelé les travaux présentés.

Plusieurs soirées théâtrales ou musicales ont été données par des classes au profit d'œuvres diverses. Les écoles d'art ont très bien monté, avec des décors, des costumes et des masques exécutés par les élèves, « La princesse Turandot », cinq actes de Carlo Gozzi, traduits et adaptés par J.-J. Olivier.

Enseignement supérieur

Le corps professoral a eu le regret de perdre plusieurs de ses maîtres, actuels ou anciens. M. Ernest Comte, professeur ordinaire d'orthodontie à l'Institut de médecine dentaire, dont il présidait le collège des professeurs, est décédé subitement, ainsi que M. Kurt H. Meyer, professeur ordinaire de chimie inorganique et organique, auteur de remarquables travaux sur les grandes molécules en forme de chaîne. Le Dr Lucien Bovet, chargé du cours de psychopathologie de l'enfance à l'Institut des sciences de l'éducation, a été tué, avec Mme Bovet, dans un accident d'automobile. La mort a enlevé aussi M. Ernest Delaquis, juriste distingué qui était professeur honoraire, M. Louis Gielly, ancien professeur extraordinaire d'histoire de l'art, M. Georges Mottier, privat-docent de philosophie, qui enseignait dans nos écoles secondaires et à l'Université de Berne, M. Risla Mitkovitch, privat-docent de criminologie, M. Paul Reiwald, privat-docent de psychologie, M. Michel Grodinsky, privat-docent de philosophie du droit, et Mme Anne Kamensky, privat-docent de philosophie et d'étude comparée des religions.

Deux professeurs, qui ont eu de longues et brillantes carrières, atteignent la limite d'âge et quittent leur chaire à la fin de la présente année universitaire : M. Alexis François, professeur ordinaire d'histoire de la

langue française à la faculté des lettres, et M. le Dr Charles Julliard, professeur extraordinaire de médecine des accidents à la faculté de médecine et professeur de chirurgie à l'Institut de médecine dentaire. M. Denis van Berchem, professeur extraordinaire de littérature latine, a émis le vœu que son mandat ne soit pas prolongé.

M. Jean Posternak a été appelé en qualité de professeur ordinaire à enseigner la physiologie à la faculté de médecine, en remplacement du professeur Wyss.

M. Robert Dottrens, directeur des études pédagogiques (enseignement primaire), a été nommé professeur ordinaire de pédagogie générale et d'histoire de la pédagogie, succédant au professeur Malche.

M. Robert Godel a été nommé chargé de cours de langue et de littérature latines.

Plusieurs chargés de cours sont devenus professeurs extraordinaires. Ce sont M^{me} Esther Bréguet, pour la grammaire latine, M. Alexandre Berenstein, pour le droit du travail, M. Edmond Martin-Achard, pour la propriété intellectuelle.

M. Louis Villard, de chargé de cours d'acoustique à l'école d'architecture, est devenu professeur attaché, ainsi que M. le Dr Nicolas Betchov pour l'hygiène, et M. Hugo Saïni pour l'éclairagisme et les installations à courants faibles.

M. le Dr Harry Feldmann a succédé au Dr L. Bovet pour l'enseignement de la psychopathologie de l'enfance à l'Institut des sciences de l'éducation.

M. le Dr Roger Fischer est devenu chargé de cours de transfusion sanguine, et M. le Dr Marcel Monnier, chargé de cours d'électro-encéphalographie. En outre sept privat-docents nouveaux ont été agréés.

La loi sur l'instruction publique a été modifiée en ce sens qu'une nouvelle catégorie de professeurs a été créée : celle des professeurs associés à une faculté. Cela permettra d'accorder un titre nouveau à des chargés de cours ou à des privat-docents qui, par un enseignement d'une certaine durée ou par la valeur de leurs travaux, méritent un avancement. Aucune désignation n'a encore été faite en application de cette disposition.

La situation des professeurs de la faculté autonome de théologie a été modifiée par une nouvelle disposition de la loi sur l'instruction publique : dorénavant les professeurs de cette faculté auront au sein du Sénat et du Bureau du Sénat le même statut que les professeurs des autres facultés ; l'égalité, qui avait été supprimée lors de l'octroi de l'autonomie à la plus ancienne de nos facultés, se trouve rétablie.

M. le professeur Eugène Bujard arrive au terme de son second rectorat. Le nouveau recteur a été désigné en la personne de M. Antony Babel, qui aura cette charge pour la deuxième fois. M. Henri de Ziegler devient vice-recteur.

Plusieurs professeurs ont été l'objet de distinctions flatteuses, bien méritées. M. Charles Werner a reçu le doctorat h.c. de l'Université d'Aix-en-Provence, M. Paul Wenger, celui de l'Université de São Paulo, M. Emile Guyénot, le prix Marcel Benoist pour 1950. Une cérémonie, organisée en commun par les facultés de droit de Genève, de Lausanne

et de Neuchâtel, a célébré la quarantième année d'enseignement du professeur Georges Sauser-Hall ; M. le conseiller fédéral Max Petitpierre, Son Excellence le ministre de Turquie à Berne, M. le conseiller d'Etat Albert Picot entouraient le jubilaire. Le professeur Pierre Gautier a fêté le trentième anniversaire de son enseignement.

L'Ecole d'architecture a organisé diverses manifestations pour célébrer la dixième année de sa création : une exposition avec concours de dessin doté de prix par l'Etat et la Ville de Genève, et des représentations en plein air de « Georges Dandin » de Molière, qui ont remporté un franc succès.

Plusieurs règlements et programmes universitaires ont été modifiés. C'est ainsi qu'un nouveau certificat de pharmacie médicale et une nouvelle licence en théologie, avec mention œcuménique, ont été institués. Un centre universitaire d'études œcuméniques a été créé, en liaison avec la faculté de théologie.

L'Université a reçu des dons importants : l'International Business Machines Corporation a offert à l'Ecole d'interprètes des appareils d'interprétation simultanée, valant une trentaine de mille francs.

Le laboratoire Vifor a remis 2000 fr. pour des recherches en dermatologie ; quant à la Société académique, sa générosité ne se lasse pas. L'Etat non seulement a augmenté les crédits de laboratoire et d'assistance, mais encore a accordé des crédits spéciaux d'équipement et de personnel pour plusieurs instituts universitaires, notamment pour le centre de microscopie électronique, installé dans le nouvel Institut de physique, qui est à la disposition de tous les professeurs de science et de médecine.

L'équipement scientifique de Genève se développe sans cesse. La Bibliothèque centrale des beaux-arts, créée par la Ville avec l'appui de l'Etat, a été inaugurée ; son installation parfaite lui vaut un grand succès.

Des conférences, ouvertes au public, tendent à donner accès aux étudiants aux travaux faits dans toutes les facultés. Une première série a été consacrée à « Quelques problèmes du travail » ; une seconde, à la demande des communautés de travail des étudiants, a porté sur « l'objectivité ». Le centre d'études orientales a organisé une série de conférences fort intéressantes. Des « journées thérapeutiques » et la « journée chirurgicale » ont remporté un vif succès.

* * *

La Nouvelle Société Helvétique a eu l'heureuse idée de donner, pour les élèves des classes supérieures de l'enseignement secondaire et pour les étudiants, une série de cinq conférences sur « la vie démocratique suisse d'aujourd'hui ». Parmi les conférenciers figuraient M. le conseiller fédéral Max Petitpierre et M. le conseiller d'Etat Albert Picot.

Les intérêts moraux et matériels des étudiants ne sont pas oubliés. La Société des anciens étudiants a créé un comité de patronage qui travaille en liaison avec l'Office d'entraide universitaire et l'Association générale des étudiants. La loi sur l'instruction publique a été modifiée pour étendre aux boursiers du fonds d'entraide la bénédice de l'exemp-

tion des droits de graduation, réservé jusqu'à présent aux seuls boursiers de la Caisse de subsides. La cogestion des étudiants a été admise dans la Caisse de maladie des étudiants ; un candidat en médecine fait désormais partie du comité de celle-ci.

La société sportive universitaire a organisé, avec le patronage de l'Université et avec l'appui du département, une expédition scientifique dans le Sahara, au Tassili des Adjers, sous la direction d'un de nos maîtres secondaires, M. Jean Juge.

Je m'en voudrais d'oublier une autre expédition scientifique qui s'est greffée sur l'expédition alpine à l'Everest. L'Etat et la Ville ont financé l'envoi d'une mission scientifique de trois membres au Népal, M^{me} Lobsiger-Dellenbach, directrice du Musée d'ethnographie, M. le professeur Augustin Lombard, géologue, et M. Zimmermann, botaniste. Il est trop tôt pour parler des résultats scientifiques obtenus, alors qu'on sait déjà que les alpinistes ont accompli un brillant exploit.

* * *

L'Institut universitaire de hautes études internationales a vu son intérêt consacré par un vote des Chambres fédérales : elles ont accordé une subvention fédérale qui sera le 30 % des dépenses, avec un maximum de 100 000 fr. Deux nouveaux professeurs, M. Maurice Baumont et M. Jacques Freymond, ont été nommés à cet institut. La Fondation Rockefeller enverra M. Hans Kelsen, ancien professeur à l'institut, actuellement professeur aux Etats-Unis, donner des cours pendant l'année universitaire prochaine.

* * *

Deux conférences internationales — parmi toutes celles qui se tiennent à Genève — méritent une mention dans cette chronique.

L'une, c'est la conférence convoquée par l'UNESCO, qui s'est occupée des études préparatoires pour la création d'un Institut européen de recherches nucléaires. Le conseil des représentants de cet institut a été fixé provisoirement à Genève.

L'autre, c'est la XV^e conférence internationale de l'instruction publique, convoquée du 7 au 16 juillet par l'UNESCO et le BIE. Elle entendit les rapports des diverses délégations sur le mouvement éducatif dans leurs pays et s'occupa de l'enseignement des sciences naturelles dans les écoles secondaires et de l'accès des femmes aux œuvres d'éducation.

HENRI GRANDJEAN.

Neuchâtel

L'année dernière, la chronique a encore été rédigée par M. W. Bolle qui a assumé cette tâche pendant plusieurs années. Notre ancien collègue a brillamment rempli le mandat qui lui avait été confié. Je m'associe aux remerciements qui lui ont été adressés par M. le conseiller d'Etat

Oguey, président de la commission de rédaction et par M. C. Brandt, chef du Département de l'instruction publique de notre canton. Les articles de M. Bolle, rédigés avec cette franchise qui caractérise leur auteur, ont provoqué quelquefois certaines réactions. Il n'en demeure pas moins que mon prédécesseur a publié des chroniques vivantes et intéressantes.

Proposé par le Département de l'instruction publique pour lui succéder, je ne dois probablement cet honneur qu'au fait d'être le doyen du personnel du département. Je me vouerai à ma nouvelle tâche avec cet enthousiasme qui doit animer tous les pédagogues.

Enseignement primaire

Au 31 décembre 1951, le nombre de postes était de 458, avec 11 596 élèves, alors qu'en 1940, par exemple, il y avait seulement 392 membres du corps enseignant en fonctions. Si le nombre des écoliers est plus considérable qu'en 1940, il n'atteint pas celui de 1917 qui était de 22 000 avec 606 classes.

Remplacements. — L'augmentation du nombre d'élèves et le désir des autorités scolaires d'éviter que nos classes aient des effectifs trop nombreux ont obligé le Département de l'instruction publique de prendre des mesures spéciales pour que l'enseignement soit assuré régulièrement. Les villes ont été invitées à opérer quelques concentrations pour que le personnel disponible puisse être nommé à la tête des classes de campagne et de montagne. D'autre part, on a continué de faire appel à des retraités et à des institutrices mariées pour assurer des remplacements, même de longue durée. Dans presque tous les cas, nous avons fait de bonnes expériences avec des personnes dévouées qui ont compris nos difficultés. Enfin, nous avons continué nos démarches auprès du Département de l'instruction publique du canton du Valais qui a fait preuve d'une très grande compréhension à l'égard des besoins de l'école neuchâteloise. Actuellement, deux Valaisannes enseignent à la Maison d'éducation de Malvilliers et dix institutrices du même canton fonctionnent comme remplaçantes, dans plusieurs localités, pour une année au moins. De plus, nous avons accepté les offres d'une Vaudoise, d'une Neuchâteloise qui a fait ses études à Delémont et de deux Fribourgeoises.

Conférences officielles. — Pour des raisons indépendantes de la volonté du Département de l'instruction publique, les conférences d'automne n'ont pas eu lieu. La tradition sera reprise en 1952. Comme les années précédentes, les conférences du printemps ont été organisées par district.

Le premier exposé concernait l'activité du service médico-pédagogique et ses relations avec le corps enseignant. Il a paru nécessaire de demander aux assistantes de ce service de parler de leurs préoccupations, de leurs difficultés, du désir qu'elles éprouvent de collaborer encore plus étroitement avec les maîtres. M^{les} Jéquier, Monard et Perret ont conquis leurs auditoires et, grâce à une organisation encore plus perfectionnée et à l'engagement d'un personnel de renfort, pourront se livrer à un travail plus approfondi, soit de dépistage, soit de traitements thérapeutiques. Les assistantes du service médico-pédago-

gique accomplissent une œuvre remarquable sous la direction compétente de M. le Dr Bersot.

Le second sujet concernait l'enseignement du dessin comme moyen d'enseignement et comme moyen d'expression. Ces causeries furent présentées par deux maîtres de dessin, deux institutrices et un instituteur. Elles obtinrent un grand succès dont les effets se firent sentir tôt après, aussi bien dans les leçons de dessin que dans la pratique de cette discipline au service de l'enseignement.

Cours de perfectionnement. — Le Département a organisé quelques cours, facultatifs ou obligatoires. Nous signalons, en particulier, le cours de vacances consacré à la gymnastique, avec un programme très varié, les cours de direction de chant, de travaux à l'aiguille, d'allemand, d'écriture. De son côté, la Société neuchâteloise de travail manuel et de réforme scolaire, en collaboration avec le Département de l'instruction publique, invite, chaque année, les membres du corps enseignant à participer à un certain nombre de cours facultatifs : modelage, étude du milieu local, explication du texte libre, didactique du dessin, etc.

Les cours organisés par l'Association cantonale des maîtres de culture physique, avec l'appui du canton et de la Confédération, sont aussi très fréquentés. Ceux de la Société suisse des maîtres de gymnastique ont été suivis par une vingtaine d'instituteurs et d'institutrices neuchâtelois.

Matériel. — Les dernières chroniques ont mentionné que des crédits avaient été mis à la disposition du Département de l'instruction publique pour encourager l'acquisition de moyens modernes d'enseignement. Très prochainement, une action sera entreprise pour que des dictionnaires soient distribués dans les classes à raison d'un pour quatre élèves en 6^e, 7^e et 8^e années. La dotation sera d'un dictionnaire pour deux écoliers, en 9^e année. De plus, une enquête a été faite pour déterminer les classes ou les collèges qui disposent d'un compendium métrique. Le Département étudiera la possibilité d'étendre son action pour faciliter l'acquisition de ce matériel par les écoles qui n'en possèdent pas.

Considérations générales. — Au cours de leurs visites de classes, les directeurs et les inspecteurs d'écoles ont pu apprécier le dévouement de la plupart des membres du corps enseignant. De nombreux maîtres, jeunes ou plus âgés, cherchent à rendre leur enseignement encore plus pratique et plus intéressant. Ils désirent qu'un esprit nouveau pénètre dans nos classes pour que l'école ne soit pas en marge de la vie.

Ces derniers temps, des critiques ont été émises au sujet de l'enseignement de l'orthographe et ont même été formulées au Grand Conseil. Nous tenons à affirmer que l'amélioration de l'orthographe préoccupe le corps enseignant qui fait de louables efforts pour obtenir de bons résultats. Chacun a compris que cette discipline exige un enseignement régulier et méthodique où la dictée préparée joue un rôle essentiel. On estime que les élèves doivent pratiquer l'automatisme indispensable à l'acquisition des règles fondamentales de grammaire. De plus en plus, la dictée devient un exercice d'orthographe, c'est-à-dire un moyen d'enseignement alors qu'elle n'était souvent qu'un exercice de contrôle et de vérification.

Enseignement pédagogique. — Pour les trois sections pédagogiques, le recrutement est réjouissant, ce qui laisse entrevoir, assez prochainement, la fin des difficultés que nous avons signalées pour repourvoir les postes.

Il faut reconnaître que les jeunes membres du corps enseignant de la volée 1949, formés pendant la période transitoire de préparation professionnelle, ont débuté dans la carrière avec ardeur et qu'ils travaillent intelligemment. Au printemps de cette année, 14 jeunes gens et jeunes filles ont obtenu le certificat pédagogique, à la sortie de l'école normale, après avoir subi la préparation complète prévue par la loi du 2 juin 1948. Au cours d'une séance présidée par M. le conseiller d'Etat Brandt et à laquelle assistaient les deux directeurs de l'école normale, le premier secrétaire du Département et les trois inspecteurs, le chef du Département a félicité ces jeunes gens et leur a remis le certificat auquel ils avaient droit. Ces nouveaux membres du corps enseignant sont des privilégiés car ils ont une formation culturelle et professionnelle supérieure à celle que leurs aînés possédaient en sortant de l'école normale. Ils ont été initiés, avec raison, à la pratique des nouvelles méthodes d'enseignement. C'est fort bien, mais ils se souviendront surtout que la personnalité du maître, son rayonnement moral, sa valeur professionnelle jouent un rôle décisif. Nous espérons que ces jeunes maintiendront les traditions qui ont établi la réputation du corps enseignant primaire. Ils exigeront des travaux propres, bien écrits et une discipline normale, celle qui est indispensable pour la formation du caractère.

Enseignement secondaire

La chronique de l'année dernière mentionnait que la mise au point d'un nouveau programme de l'enseignement gymnasial serait terminé prochainement. Pour diverses raisons, le projet envisagé n'a pas encore vu le jour. Cependant, un premier pas a été fait puisqu'une commission spéciale a été constituée pour étudier l'élaboration d'un programme qui ne sera pas nécessairement le même dans tous les détails pour les trois gymnases du canton mais qui présentera une certaine unité. Nous savons que la commission se mettra bientôt au travail.

C'est un très grand plaisir pour le chroniqueur d'annoncer que le peuple neuchâtelois a voté le crédit nécessaire pour la construction d'un bâtiment qui abritera le gymnase cantonal et l'école normale. Les travaux sont déjà si avancés qu'une dizaine de salles pourront être occupées au printemps 1953. Dans le courant de l'été de la même année, le bâtiment sera complètement terminé.

La question assez longtemps pendante de la section de culture générale de l'école supérieure des jeunes filles de Neuchâtel, combattue ici, soutenue là, est maintenant liquidée puisque la commission scolaire a décidé la suppression de cette section.

Il fut un temps, pas très éloigné, où il existait un fossé entre l'école primaire et l'école secondaire. Ce temps est révolu ! Je n'en veux pour preuve que l'esprit dans lequel le programme de l'enseignement secondaire du degré inférieur a été élaboré en 1946. Alors que l'ancien, non

seulement laissait aux huit écoles secondaires du canton une liberté préjudiciable aux études sans opérer la liaison entre les deux enseignements, le nouveau programme de 1946 tient compte, très largement, des connaissances acquises à l'école primaire. Une autre preuve nous est fournie par les examens d'entrée à la section classique et à l'école secondaire de Neuchâtel. Les maîtres préparent les épreuves et les discutent avec les inspecteurs des écoles primaires qui assistent, de plus, aux examens. Enfin, tout récemment, un inspecteur d'écoles a été invité à faire une causerie aux parents des élèves d'une école secondaire de campagne.

Ce contact avec les écoles secondaires nous permet de faire un certain nombre d'observations intéressantes. S'il est désirable que les élèves intellectuellement bien doués puissent suivre l'enseignement classique en sortant de 5^e année primaire et l'enseignement secondaire, après la 7^e année primaire, en revanche, nous déplorons que des enfants d'un niveau intellectuel assez médiocre encombrent les sections classiques et modernes de l'enseignement secondaire sans retirer grand profit d'un enseignement au-dessus de leur portée. Dans certains milieux, on se demande même s'il n'est pas prématuré d'admettre des enfants en section classique après la 5^e année primaire alors que dans plusieurs cantons, l'étude du latin est entreprise une année plus tard.

Concours de français. — L'année dernière, le chroniqueur signalait l'heureuse initiative de l'Institut neuchâtelois qui avait organisé, avec l'appui du Département de l'instruction publique, un concours de français ouvert à tous les écoliers de 8^e année primaire. L'Institut neuchâtelois en a prévu un nouveau qui s'adressait aux élèves des gymnases et qui a obtenu, lui aussi un grand succès.

Enseignement professionnel

L'agrandissement de l'école de mécanique et d'électricité de Neuchâtel a été voté par le Conseil général et les travaux ont déjà commencé. Les études concernant une réorganisation de cette école sont achevées et, désormais, les élèves pourront obtenir le diplôme cantonal de technicien après avoir suivi un certain nombre de cours au technicum neuchâtelois, selon entente entre cet établissement et la ville de Neuchâtel.

Les travaux concernant les annexes du Technicum neuchâtelois ont été poussés activement, aussi bien au Locle qu'à La Chaux-de-Fonds. Il est probable que les nouveaux locaux pourront être inaugurés en automne. L'enseignement sera donné dans de meilleures conditions et nous nous réjouissons du développement de notre haute école technique qui fait honneur au canton.

Pour succéder à M. Henri Perret, directeur général du Technicum neuchâtelois, les autorités compétentes firent un choix particulièrement heureux en faisant appel à M. Louis Huguenin qui entra en fonctions en août 1950 et qui fut nommé définitivement en octobre 1951.

L'Annuaire félicite très sincèrement M. le Dr Perret d'avoir donné un essor remarquable à l'établissement qu'il a dirigé si brillamment et forme les meilleurs vœux pour la carrière de M. Huguenin.

Enseignement supérieur

En octobre dernier a eu lieu l'installation du nouveau recteur de l'Université, M. Paul-René Rosset, conseiller national.

Le *Dies academicus* a attiré un auditoire d'autant plus nombreux que M. Sauser-Hall, professeur aux universités de Genève et de Neuchâtel, donnait une conférence sur une nouvelle notion de droit public international : *le plateau continental*.

Comme les années précédentes, les professeurs ont eu de nombreux contacts avec l'étranger. M. Gabus, professeur de géographie et directeur du musée d'ethnographie, a effectué un voyage, avec ses étudiants, dans le sud de l'Algérie. M. Favarger, professeur à la faculté des sciences, a eu l'occasion d'assister à une rencontre de botanistes français et suisses. M. Baer, professeur de zoologie et d'anatomie comparée, s'est rendu à Sète avec vingt-six de ses disciples. M. Redard, de la faculté des lettres, a effectué un voyage d'études en Iran. Enfin, la faculté de droit de Montpellier a rendu à celle de Neuchâtel la visite de l'année dernière.

Les conférences universitaires ont connu d'autant plus de succès qu'une nouvelle formule a fortement engagé le public à y assister : huit conférences données par plusieurs professeurs mais groupées autour d'un sujet central. D'autre part, les cours de vacances de cette année ont provoqué plus d'intérêt que les années précédentes puisque les inscriptions sont plus nombreuses.

Nous signalons que notre Université fait partie de l'Association internationale des universités créée à Paris par l'U.N.E.S.C.O. et que deux de ses représentants siègent au conseil de fondation du Fonds national de recherches scientifiques.

Tout récemment, le Grand Conseil a voté un crédit important pour la réfection du bâtiment actuel de l'Université et, ensuite, pour la construction d'un pavillon de botanique et de zoologie. Cette décision devra être soumise au peuple. Nous attendons avec confiance le verdict populaire car il est indispensable d'améliorer l'état de choses actuel.

Enfin, signalons que la convention qui existe entre la ville de Neuchâtel et l'Etat a été modifiée dans le sens d'une plus grande participation financière du chef-lieu, l'Etat admettant une augmentation du montant de la location pour l'utilisation d'une halle de gymnastique et de la bibliothèque de la ville par les étudiants.

Nous sommes heureux de terminer notre chronique en félicitant M. le professeur André Labhardt d'avoir été nommé pour une année directeur de l'Institut suisse de Rome.

CH. BONNY.

Tessin

Les directeurs de l'instruction publique des cantons romands, accompagnés de quelques collaborateurs, secrétaires ou chefs de service, se réunirent le 26 mai à Bellinzone, dans la salle du Conseil d'Etat, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Pierre Oguey, chef du département

vaudois de l'instruction publique et des cultes. Assistaient en outre à la séance le rédacteur de l'Annuaire « Etudes pédagogiques », M. L. Jaccard, et celui du « Glossaire des patois romands », M. Schulé. Le chef du département tessinois, M. Galli, fut heureux d'accueillir la conférence romande et d'accompagner après la séance ses collègues et leurs collaborateurs à Lugano, pour une visite à l'Exposition internationale de gravures et de dessins, et ensuite, pour le souper, à « La Romantica » à Melide. Le jour suivant, les participants à la conférence visitèrent quelques monuments importants à Lugano, Bellinzona, Locarno et Ascona, et se rendirent enfin au parc botanique des îles de Brissago.

Les deux décrets législatifs du 25 mai 1951, dont nous avons fait mention dans la précédente chronique, sont entrés en vigueur le 1^{er} mars 1952. Il s'agit de la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 15 ans et du développement des écoles pré-professionnelles (scuole d'avviamento professionale) qui avaient été créées en 1942, ainsi que de la création de cours ménagers d'une durée de 4 à 5 mois. La liste des écoles pré-professionnelles, qui comprenait une douzaine de localités, va être augmentée de quelques unités : il s'agit de répartir ces écoles aussi dans les vallées et dans la campagne, pour en faciliter la fréquentation. En adoptant le même principe, on prévoit la création de 16 cours ménagers, qui seront fréquentés chacun par 12 à 20 jeunes filles.

Le 20 mai 1952, le Grand Conseil a voté un second crédit de 1 200 000 fr. pour venir en aide aux communes dans l'amélioration de leurs bâtiments scolaires ou dans la construction de nouveaux édifices ; l'effort considérable que le canton fait depuis quelques années dans ce domaine pourra donc être continué.

La commission cantonale des études s'est occupée de plusieurs problèmes : du programme de l'Ecole technique supérieure de Lugano ; d'une prolongation éventuelle du cours des études de l'Ecole normale ; d'une éventuelle réduction de la durée des premières classes des écoles primaires ; du projet, à l'étude depuis plusieurs années, de la loi scolaire générale (Codice della scuola) et enfin de quelques nouveaux manuels d'enseignement.

L'application du décret qui a établi à 65 ans la limite d'âge pour le personnel enseignant de toutes les écoles publiques a entraîné, pour la première année, la mise d'office à la retraite d'une trentaine de personnes, tandis que la moyenne des prochaines années est réduite à une dizaine de personnes.

La statistique de l'année dernière fait constater que les effectifs scolaires ont subi une augmentation de 690 élèves, passant de 12 524 à 13 220 dans les écoles primaires inférieures, et de 1639 à 1656 dans les classes secondaires ; les écoles primaires supérieures (scuole maggiori) ont vu leurs effectifs diminuer de 23 élèves, soit de 3318 à 3295. Le nombre des écoles primaires s'est augmenté de 490 à 497.

A.-U. TARABORI.

Valais

Parmi les événements heureux qui marquèrent l'année scolaire 1951-1952, citons les deux suivants : une augmentation de 5 % du *traitement* versé au personnel enseignant primaire comme compensation pour le renchérissement de la vie et surtout la réorganisation de la *Caisse de retraite* du personnel enseignant. Il fallut près de quatre ans d'études et de discussions avant d'aboutir à une solution définitive. Nous n'entrerons pas dans le détail des péripéties qui jalonnèrent ces quatre ans d'études patientes et de discussions impatientes. Grâce au travail ardu de l'actuaire, M. le Dr Alder, de Berne, grâce à la collaboration de la Commission de la Caisse de retraite, aux multiples suggestions du personnel enseignant, à la compréhension du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, des résultats satisfaisants ont été acquis. Les modifications les plus importantes du nouveau Règlement par rapport à l'ancien portent sur les points suivants : 1. Abandon du traitement moyen et calcul de la pension sur le traitement final. 2. Cotisation portée de 6 à 7 %, soit pour le personnel enseignant, soit pour l'Etat. 3. Echelle des rentes. 4. Supplément de rente de 25 à 55 % aux invalides et aux retraités entre 60 et 65 ans. 5. Création d'une caisse de déposants pour certains cas particuliers. 6. Augmentation des rentes d'au moins 50 % aux pensionnés.

Espérons que le personnel enseignant, satisfait dans la plupart de ses aspirations économiques actuelles, mettra une ardeur renouvelée à l'accomplissement de la tâche difficile et importante de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse valaisanne.

La Fédération du Personnel des Services publics de l'Etat du Valais (F.P.S.P.) n'est pas étrangère à l'obtention des avantages signalés ci-dessus. Disons quelques mots de cette association qui n'a pas encore eu l'honneur d'être mentionnée dans l'Annuaire.

En gestation depuis 1940, la F.P.S.P. a été constituée définitivement le 16 avril 1944, dans le but de défendre les intérêts moraux et économiques de ses membres. Elle s'occupe exclusivement des questions professionnelles et sociales. La Fédération comprend actuellement les groupes suivants : la Société valaisanne d'éducation — les instituteurs du Valais romand — le personnel de Malévoz — le corps professoral du Collège de Sion — celui du Collège de Brigue — la Société des instituteurs du Haut-Valais — la Société des institutrices du Haut-Valais — le corps de gendarmerie cantonale — l'association des employés d'Etat.

La Fédération n'a pas le droit de s'immiscer dans les affaires des sociétés particulières ; celles-ci restent juges de leurs moyens d'action pour autant qu'elles ne lèsent pas les intérêts de la Fédération. La mission la plus importante de la Fédération a été dès le début d'opérer la coordination entre les différentes sociétés. La question des traitements n'est pas la première préoccupation de la Fédération ; c'est là surtout affaire des sections ; la F.P.S.P. se contente de veiller à ce qu'il n'y ait pas opposition entre les groupements. La F.P.S.P. a cependant étudié chaque revendication particulière et fait sentir discrètement son

influence dans les prises de contact particulières et des interventions d'homme à homme. Il s'est agi aussi de dépister et de prévenir certaines manœuvres adverses et d'y rendre attentifs les groupements intéressés. Travail obscur et souvent ingrat, mais combien utile à l'ensemble ; travail préventif et de coordination qui peut être plus efficace parce que plus discret.

En dehors de ce travail, on peut citer comme activité de la F.P.S.P. pour ces dernières années : des contacts avec les autorités - des relations assez étroites avec les Fédérations des autres cantons, plus particulièrement de la Suisse romande - un appel en faveur de la loi sur l'enseignement primaire et ménager - un appel en faveur de la nouvelle loi fiscale - un appel en faveur de la loi sur les allocations familiales - la réforme de certaines caisses de retraite, etc...

Les membres du corps enseignant ont tout avantage à rester en contact avec la F.P.S.P.

Enseignement ménager. L'enseignement ménager continue à se développer à un rythme réjouissant. L'année 1951 a vu se créer toute une série de locaux pour l'enseignement ménager, à commencer par une magnifique nouvelle école normale ménagère ; cette construction honore le bureau de l'architecte cantonal qui en a établi les plans et les Réverendes Sœurs Ursulines qui en ont pris la charge financière complète. Signalons la construction d'une école ménagère dans les localités suivantes : Ayent, Savièse, Bagnes, Martigny, Monthey, Vernayaz.

Nous pouvons constater avec satisfaction que l'ère des oppositions est absolument révolue et que partout l'on se rend compte de l'utilité de cet enseignement pour l'avenir de nos familles.

Formation professionnelle. Dans le domaine de la formation professionnelle, nous devons signaler une expérience que nous avons commencée à Martigny au début d'octobre 1951. Le but de cette expérience est de mettre au point un moyen adapté aux conditions de notre canton pour préparer une élite de jeunes qui fournisse plus tard les cadres de notre main-d'œuvre.

Un chef, du chef d'atelier au chef d'entreprise, a besoin, pour être à la hauteur de sa tâche, en plus de qualités de caractère, d'un minimum de formation générale.

Or, partout, en Suisse, aux examens de fin d'apprentissage comme aux examens de maîtrise, on constate de graves lacunes chez les candidats dans leur instruction de base, et surtout dans la langue maternelle. Ce défaut de formation intellectuelle première empêche des jeunes gens, par ailleurs bien doués, d'accéder à des postes supérieurs dans leur profession ; ou si, par chance, ils y parviennent quand même, ils y souffriront toujours de l'insuffisance de leur culture.

Que faire pour remédier à cette situation en Valais ?

Conseiller à nos futurs apprentis de fréquenter encore plusieurs années d'école secondaire avant d'entrer en apprentissage ne résoudrait point la question : ils n'ont pour la plupart ni le temps, ni les moyens de suivre un tel conseil, et pas davantage le goût d'aller encore longtemps à l'école.

Nous avons, dès lors, songé à une institution préparatoire à l'Ecole professionnelle, où l'on pourrait réduire considérablement la durée des études par la concentration de l'effort sur l'essentiel, à savoir : apprendre aux élèves à penser et à s'exprimer par la parole et par l'écriture ; leur apprendre à calculer et à dessiner ; en même temps les former à la maîtrise d'eux-mêmes et éduquer leurs facultés physiques.

Grâce à cette stricte limitation du programme à ce qui constitue, en réalité, la base d'une saine culture, grâce aussi à une méthode efficace et à des maîtres préparés à cette tâche, nous nous croyons fondés à escompter des résultats très positifs.

L.B.

Chronique scolaire vaudoise

Enseignement primaire

Dans le compte rendu présenté par le Département de l'instruction publique sur sa gestion de 1951, le Service de l'enseignement primaire relève que les effets de la pénurie du personnel enseignant se sont encore fait sentir cette année-là. Les volées de candidats à l'enseignement sorties jusque-là de l'Ecole normale n'ont pas encore suffi pour assurer la direction de toutes les classes vacantes : plusieurs concours pour la repourvue d'écoles privées de titulaires n'ont pas donné de résultat. Il a donc fallu de nouveau faire appel au dévouement d'instituteurs et d'institutrices retraités ou ayant quitté l'enseignement pour des raisons personnelles et prélever à l'Ecole normale une quinzaine d'élèves au cours de leur dernière année d'études. L'espoir n'en demeure pas moins de voir cette situation prendre fin dans un avenir pas trop éloigné. Le nombre des élèves admis ces dernières années dans les diverses sections de l'Ecole normale permet d'envisager des temps plus favorables à une tenue régulière de toutes les classes primaires et enfantines du canton.

Notre chronique de l'année dernière a signalé le fait que l'effectif du personnel enseignant primaire (instituteurs, institutrices, maîtresses d'écoles enfantines, d'enseignement ménager, de travaux à l'aiguille, maîtres spéciaux de gymnastique, de dessin, d'allemand, etc.) s'élevait

en 1940 à 1504
en 1946 à 1526
en 1950 à 1576.

Nous relevons dans le compte rendu de 1951 que cet effectif a passé à 1596. C'est donc un accroissement de 20 unités en un an contre 4 et 5 annuellement au cours des périodes précédentes.

L'attention du Service de l'enseignement primaire s'est portée avant tout sur la *refonte du Plan d'études des écoles enfantines et primaires*. Le nouveau projet issu de ces travaux a été transmis aux commissions scolaires, puis au personnel enseignant lequel a manifesté le désir d'examiner à fond cet important document et d'être autorisé à y consacrer un temps suffisant.

Parmi les *manuels* soumis à réédition ou à remplacement, citons ceux de *géographie* pour les classes de 2^e et 3^e années du degré moyen, et d'*allemand* pour les classes primaires supérieures. Il en sera de même de l'ouvrage *Chez Nous* utilisé dans les écoles ménagères et pour l'enseignement de l'économie domestique aux jeunes filles. La *carte de la Suisse* et le recueil *Chante Jeunesse* subiront le même sort. Les élèves du degré inférieur verront rééditer très prochainement leur manuel de lecture *Mon second Livre* et ceux des degrés intermédiaire et supérieur, les ouvrages destinés à l'enseignement de *l'histoire suisse*. Rappelons à ce dernier sujet les enquêtes, discussions, conférences et rapports auxquels la question même des bases générales de l'enseignement de l'histoire a donné lieu dans les cercles pédagogiques et dans la presse de chez nous. Le travail de M. le directeur G. Panchaud, dans cet *Annuaire*-ci, en donne une idée.

La question du *Cinéma scolaire* a été mise au point après entente du Département avec la Commission d'information et de documentation pédagogiques. Les maîtres seront ainsi guidés désormais dans le choix des films. Des commissions régionales sont nommées avec mission de « visionner » les documents de la Centrale du film, à Berne.

Le *Musée scolaire cantonal* a changé d'enseigne : il porte depuis l'année dernière le nom de *Centrale de documentation scolaire*. Son matériel s'enrichit d'année en année. En 1951, la Centrale a fait l'acquisition de 523 tableaux muraux, 272 films fixes et 256 volumes de la Bibliothèque de travail. Un nouveau catalogue s'élabore pour remplacer celui de 1939. L'année dernière, la Centrale a assuré les prêts suivants : 6165 tableaux, 1433 boîtes de diapositives, 230 séries de vues pour l'épidiascope et 2691 films fixes. A fin décembre 1951, le directeur du Musée, M. Albert Chessex, ancien maître de l'une des classes d'application à l'Ecole normale, a résigné ses fonctions à la tête du dit Musée, où il a œuvré pendant une vingtaine d'années. Très consciencieux et d'un savoir-faire éprouvé, il s'en va après avoir reçu l'assurance de la gratitude de l'Ecole vaudoise et du Département de l'instruction publique.

L'organe de l'autorité scolaire cantonale, le *Bulletin officiel*, qui paraît généralement six fois par année, publie, depuis sa création en 1924, les circulaires et communications diverses du Service de l'enseignement primaire et, depuis l'an dernier, du Service de l'enseignement secondaire. Les membres du corps enseignant et les présidents des commissions scolaires le reçoivent gratuitement. Une nouvelle rubrique, consacrée au Musée cantonal des Beaux-Arts, signale les expositions et encourage les maîtres à développer le goût de leurs élèves en les orientant vers les choses de l'art.

Les membres du corps enseignant primaire ont été convoqués en *conférences de cercle* en septembre 1951 pour assister à la présentation de deux manuels sortis récemment de presse : celui d'*instruction civique* « *Nos Libertés - Nos Devoirs* », dont l'auteur est M. G. Perriraz, inspecteur scolaire, et celui de *solfège* « *L'Accord parfait* », composé par M. le professeur J. Burdet, pour les écoles primaires et secondaires vaudoises. Les inspecteurs scolaires ont orienté les maîtres sur la façon d'employer

ces nouveaux moyens d'enseignement qu'illustrent, d'ailleurs, des leçons pratiques.

Le compte rendu du Département ne manque pas de signaler l'importance des problèmes que pose l'éducation de la jeunesse et l'attention avec laquelle il suit le mouvement des idées qui s'agitent autour de ces problèmes. La presse a ouvert ses colonnes, au cours de l'été dernier, aux pédagogues et à quiconque s'intéresse aux questions d'enseignement, à la suite des causeries et démonstrations faites en Suisse romande par le grand chef de l'Ecole moderne française, Célestin Freinet. Des avis, divergeant parfois assez nettement, ont opposé les partisans aux adversaires des principes mis en honneur à l'Ecole Freinet. Que déduire de ces débats ? C'est qu'il est permis, tout en formulant de sérieuses réserves, d'admettre les avantages incontestables de certaines théories énoncées par les protagonistes de l'éducation nouvelle. Mais on comprend l'appel à la prudence de l'autorité scolaire cantonale quand, l'année dernière déjà, elle déclarait que « l'école publique, institution au service de tous, n'a pas le droit de courir l'aventure et que, si dans l'application des méthodes on ne doit pas ignorer les découvertes pédagogiques ayant fait leurs preuves, il importe de tenir compte aussi des nécessités sociales et... du simple bon sens ».

L. JD.

Enseignement secondaire

Les effectifs des écoles secondaires vaudoises continuent à augmenter. En 1951, les établissements cantonaux — Gymnases, Collèges classique et scientifique, Ecole supérieure de commerce, Ecoles normales — ont compté 2770 élèves, contre 2689 en 1950. Les établissements communaux, qui comprennent l'Ecole supérieure et le Gymnase de jeunes filles de Lausanne et les 18 collèges des principales localités du canton, ont reçu 3552 élèves, alors qu'ils en avaient 3438 l'année précédente. L'augmentation est au total de 195 élèves. Depuis 1939, les effectifs se sont accrus de plus de 1000 élèves.

En considérant de tels chiffres, on est tenté de parler de crise de croissance. Le terme ne convient pourtant pas, puisque cette augmentation est constante et s'explique par celle de la population, qui se concentre de plus en plus dans les villes. Si l'on ajoute qu'un nombre croissant de parents désirent faire bénéficier leurs enfants de l'instruction secondaire pour leur permettre de mieux répondre aux exigences toujours accrues de la formation professionnelle, on ne s'étonnera pas de voir augmenter les effectifs de nos écoles. S'il n'y a donc pas à proprement parler de crise de croissance, il y a certes une crise du logement scolaire, surtout à Lausanne. Toutes les écoles secondaires du chef-lieu sont à l'étroit, beaucoup de classes sont surchargées. Le dernier bâtiment construit pour un établissement secondaire à Lausanne est celui du Collège classique cantonal en 1937. Par des moyens de fortune et en utilisant tous les recoins de ce qui existe, on est arrivé à loger les quelque 1200 élèves que nos écoles comptent en plus depuis cette date. La construction d'un nouveau bâtiment s'impose et à cet

effet l'Etat a acquis en 1951 la propriété de Mon-Abri. De son côté le Conseil communal de Lausanne a voté un crédit de près de 10 000 000 fr. pour l'édification d'un imposant groupe scolaire avec trois salles de gymnastique, destiné à l'Ecole supérieure et au Gymnase de jeunes filles.

Nous mettons ce problème des effectifs, et partant celui des locaux, au premier plan, parce que le nombre détermine à beaucoup d'égards la pédagogie. Toute la pédagogie moderne tend à individualiser l'enseignement, à susciter une plus grande activité chez l'élève. Or, on le conçoit aisément, la mise en œuvre de méthodes appropriées à ce but se heurte à l'obstacle du nombre. Dans des classes trop chargées, l'erreur du cours professé, écueil plus difficile à éviter au degré secondaire qu'au primaire, reparaît fatalement.

Au 31 décembre 1951, le corps enseignant secondaire vaudois comptait 470 maîtres et maîtresses ordinaires, spéciaux et temporaires.

Au cours de la dernière année, les programmes n'ont subi que peu de changements. Au Gymnase classique, la part de la philosophie a été considérablement renforcée, puisqu'elle passe de 3 à 5 heures-année, ce qui montre toute l'importance que nous attachons à cet enseignement si discuté dans les gymnases de Suisse alémanique. Le nombre des heures d'histoire et de physique a été lui aussi accru. Un cours facultatif d'italien a été ouvert au Collège classique cantonal, germe d'un futur baccalauréat B avec une troisième langue nationale. L'importance de l'italien comme langue de culture et langue nationale nous dispense de justifier l'expérience amorcée en 1951. On s'étonnera bien plutôt de l'impossibilité actuelle, dans le canton de Vaud, d'obtenir un certificat de maturité avec italien. Pour expliquer la petite place qu'occupe cette langue dans nos écoles secondaires, il faut se souvenir que l'attrait qu'exerce l'anglais n'est pas dans notre canton un phénomène récent, mais le fruit d'une tradition qui remonte au XVIII^e siècle et même plus haut. Une option entre l'anglais et l'italien laisserait peu de chances à cette seconde langue d'améliorer ses positions. Seule l'institution d'un baccalauréat de langues modernes, à certains égards désirable, permettrait de faire à l'italien la place qu'il mérite.

Le contrôle médical des établissements d'instruction secondaire, dont nous annoncions la création dans notre chronique de l'année dernière, a commencé son activité. Six médecins d'établissements, assistés d'une infirmière-secrétaires, ont été désignés, des locaux d'examen ont été aménagés et plusieurs classes dans chaque école ont déjà été examinées. Ce contrôle fonctionne aussi dans les collèges communaux dont chacun a son médecin attitré.

Le rôle joué par les 18 collèges communaux, dont la plupart donnent accès aux Gymnases classique et scientifique, est bien illustré par les quelques chiffres suivants : en 1951, sur 253 élèves, garçons et filles, qui ont reçu dans ces collèges le certificat d'études secondaires, 71 sont entrés dans un gymnase, 55 dans une école supérieure de commerce

et 95 dans une école professionnelle ou en apprentissage. Si l'on considère que la proportion relativement forte des gymnasiens est surtout le fait de deux des plus grands collèges communaux, Vevey et Yverdon, on conclura que la plupart des élèves ne cherchent pas au collège communal l'accès aux études supérieures, mais cette formation générale désintéressée qui servira de base à la formation professionnelle quelle qu'elle soit.

Les collèges secondaires représentent pour les communes une lourde charge financière, malgré les forts subsides de l'Etat. Un problème épique est celui que pose la présence dans ces collèges d'enfants de familles non domiciliées sur le territoire communal et qui sont donc contribuables d'autres communes. La proportion en varie beaucoup d'un collège à un autre, puisqu'elle va du 5 au 49 % du nombre total des élèves, la moyenne s'établissant à 28,4 %. On comprend aisément que la commune à la charge de laquelle le collège se trouve soit tentée de demander aux communes de domicile leur contribution, les écolages étant loin de couvrir les frais. A défaut d'une disposition légale, qui, à vrai dire, sera fort difficile à élaborer puisque l'école secondaire est facultative, les communes peuvent conclure entre elles des arrangements à l'amiable. Jusqu'à présent seule la commune de Vevey a réussi à obtenir des communes avoisinantes leur contribution aux frais du collège.

Une fois de plus on constate la diversité de l'enseignement secondaire vaudois, dont la structure ne satisfait certes pas l'esprit logique, mais dont les particularités s'expliquent par l'histoire de ses divers établissements et par une autonomie communale vivace.

M. M.

Enseignement supérieur

L'Université a perdu trois de ses étudiants (dont Louis Berney, victime d'un accident d'aviation en service commandé) et deux de ses professeurs en la personne de Léon Bolle et de Lucien Bovet. Le premier avait été appelé par le Conseil d'Etat à succéder à M. Maurice Paschoud, lorsque ce dernier fut, en 1931, nommé directeur général des C.F.F. ; après de brillantes études à l'Ecole polytechnique fédérale, il avait travaillé dans l'industrie et, notamment, dirigé à Genève une usine de petite mécanique de précision ; il enseignait à l'EPUL la résistance des matériaux et la statique graphique.

Victime d'un accident de la circulation qui a éveillé dans tout le pays un profond écho, le Dr Lucien Bovet, médecin-chef de l'Office médico-pédagogique vaudois, donnait, depuis 1946, à titre de chargé de cours à l'Ecole des sciences sociales (puis, dès 1949, également à la Faculté de médecine) un enseignement très apprécié des étudiants sur la psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent. Sa dernière publication est le très remarquable rapport sur les aspects psychiatriques de la délinquance juvénile, qu'il a rédigé pour l'Organisation mondiale de la santé.

Le corps professoral de l'Université comptait, à la fin de l'année universitaire 1950-51, 34 professeurs honoraires (y compris M. Samuel May, ancien directeur du Gymnase et du Collège scientifiques, en reconnaissance de son activité dans le domaine de l'astronomie), et 99 professeurs en exercice, dont 52 ordinaires et 47 extraordinaires ; en outre 40 chargés de cours, 30 privat-docents et 3 lecteurs.

A la Faculté de droit, M. le professeur Otto Riese, doyen de la Faculté, appelé aux fonctions de président de cour au Tribunal fédéral allemand à Carlsruhe, a été remplacé comme doyen, pour la fin de la période biennale, par M. le professeur Roger Secrétan ; l'enseignement du droit civil allemand est assumé dès le 15 octobre 1951 par M. le professeur Bernhard Aubin, de Tubingue ; M. François Gilliard a été nommé chargé de cours pour l'histoire du droit. A l'Ecole des sciences sociales et politiques, M. Jacques Bourquin donne, à titre de privat-docent, dès le 15 octobre 1951, un cours sur l'information dans le monde moderne. A la Faculté de médecine, MM. les professeurs Nicolas Popoff, titulaire de la chaire d'anatomie et Charles Perret, titulaire de la chaire de médecine opératoire, ayant atteint la limite d'âge, ont été remplacés, respectivement, par M. Georges Winckler, précédemment à Strasbourg, et par le Dr Eugène Urech, médecin-chef de l'Hôpital de Saint-Loup. A la Faculté des Lettres, M. le professeur Adrien Bovy a été remplacé par M. Jean Leymarie, conservateur du Musée des beaux-arts de Grenoble ; M. le professeur Paul Aebischer a été chargé d'un enseignement à l'Université de Genève et M. le professeur Jacques Freymond d'un cours à l'Institut universitaire des hautes études internationales. A la Faculté des sciences, M. le professeur Nicolas Oulianoff, ayant atteint la limite d'âge, a été remplacé par M. le professeur Edouard Poldini et, pour la topographie d'exploration, par M. Pierre Mercier, chef de travaux. A l'Ecole polytechnique, M. le professeur Fritz Hubner, ayant pris sa retraite, les enseignements qu'il donnait ont été confiés aux professeurs Maurice Cosandey et François Panchaud ; l'enseignement de la législation industrielle, assuré jusqu'alors par M. le professeur Charles Rathgeb, a été confié à M^e Jean Pelet, avocat.

Au semestre d'hiver 1950-51, l'Université a compté 1688 étudiants réguliers (dont 597 à l'EPUL) et 74 auditeurs (dont 10 à l'EPUL). Au semestre d'été 1951, 1566 étudiants réguliers (dont 505 à l'EPUL) et 52 auditeurs (dont 10 à l'EPUL).

L'Université a conféré le grade de docteur en droit *honoris causa* à M. Rudolf Kaulla, ancien professeur d'économie à l'Ecole polytechnique de Stuttgart, en hommage au vénérable savant dont la doctrine, alliant l'histoire à la jurisprudence, a enrichi la science économique de vues originales sur la monnaie, les valeurs et le juste prix ; et à M. François Olivier-Martin, professeur à la Faculté de droit de Paris et membre de l'Institut de France, en hommage à l'illustre historien du droit qui, dans toute son activité savante, associe exemplairement à l'investigation du passé la recherche du bien commun.

Les grades et diplômes suivants ont été décernés : 4 licences en théologie ; 32 licences en droit ; 6 doctorats en droit ; 8 licences et

doctorats en droit. A l'Ecole des sciences sociales et politiques, 18 certificats d'études pédagogiques, 4 licences ès sciences pédagogiques, 3 licences ès sciences sociales, 8 licences ès sciences politiques, 1 diplôme d'études consulaires. A l'Ecole des hautes études commerciales, 10 certificats d'études supérieures, 37 licences ès sciences commerciales et économiques, 1 licence ès sciences commerciales et actuarielles, 6 certificats complémentaires de licence, 1 doctorat ès sciences commerciales et économiques. A l'Institut de police scientifique, 1 diplôme d'études de police scientifique. A la Faculté de médecine, 35 candidats ont passé avec succès les examens professionnels fédéraux de médecine. En outre, l'Université a décerné 3 certificats de stage, 38 doctorats en médecine, 5 doctorats en médecine dentaire et 6 certificats d'études médicales et doctorats en médecine. A la Faculté des lettres, 9 licences ès lettres et 1 doctorat ès lettres ; 15 étudiants étrangers ont obtenu le certificat d'études françaises et 7 le diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne. A la Faculté des sciences, 4 licences ès sciences, 4 diplômes de chimiste, 3 diplômes de géologue et 5 doctorats ès sciences. A l'Ecole de pharmacie, 1 diplôme de pharmacien de l'Université ; 15 étudiants de cette Ecole ont passé avec succès les examens professionnels fédéraux de pharmacie. A l'Ecole polytechnique, 3 diplômes d'architecture ; 11 diplômes d'ingénieur-électricien, 22 diplômes d'ingénieur civil, 14 diplômes d'ingénieur-chimiste, 14 diplômes d'ingénieur-mécanicien, 2 doctorats ès sciences techniques ; 5 étudiants de cette Ecole ont passé avec succès les examens professionnels fédéraux de géomètre.

L'Université a versé une somme de 5000 francs à la Société suisse des sciences morales, comme contribution au Fonds national de la recherche scientifique, voté par les Chambres fédérales et constitué le 1^{er} août dernier.

Le nombre des bourses d'études augmente, grâce à des dons provenant de particuliers, d'institutions d'utilité publique et des milieux industriels. Le fonds créé pour faciliter aux étudiants l'impression de leur thèse de doctorat rend des services précieux.

L'assurance des étudiants a été étendue à la période des vacances d'été, et l'attention des autorités universitaires s'est portée sur la situation difficile de ceux que la maladie oblige à séjourner plusieurs années à la montagne. Le comité de patronage assiste un nombre croissant d'étudiants, la plupart étrangers, et s'intéresse activement à l'installation d'un restaurant-foyer.

L'Ecole polytechnique a pris une grande part aux essais de télévision qui se sont poursuivis à Lausanne, sous la direction technique de M. le professeur Ernest Juillard, de l'EPUL.

Le chœur universitaire, sous la direction de Carlo Hemmerling, a monté, avec le concours de l'Orchestre de chambre de Lausanne et de solistes, le grand opéra de Jean-Philippe Rameau : « Les Indes galantes ».

L. M.